



## Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

# APPEL D'OFFRES

**TP-202203-25**

## **TRAVAUX DE MARQUAGE DE CHAUSSÉES ET DE STATIONNEMENTS**

La Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson requiert des soumissions de fournisseurs pour effectuer éventuellement des travaux de marquage de chaussées et de stationnements municipaux pour les années 2022 à 2025.

Les soumissionnaires doivent se procurer les documents d'appel d'offres sur le site du SÉAO. Les frais sont fixés selon la tarification établie par le SÉAO.

Seules seront considérées les soumissions présentées par des fournisseurs ayant un établissement au Québec ou dans les territoires visés par les accords applicables. Le présent contrat est assujéti à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) et à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB).

Si cet ouvrage vous intéresse, votre soumission devra nous être déposée au bureau du greffe de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, au 88, chemin Masson, Lac-Masson, Québec J0T 1L0, avant le délai de clôture soit **15 heures le 12 avril 2022**, dans une enveloppe scellée portant la mention « SOUMISSION – Travaux de marquage de chaussées et stationnements # TP-202203-25 ».

La Ville ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil de la Ville, à sa seule discrétion, et la Ville ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son conseil.

DONNÉ à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, le 23 mars 2022.

Judith Saint-Louis  
Greffière

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX**

Je, soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis d'appel d'offres public ci-haut concernant le sujet précité à la page \_\_\_ de l'édition du 23 mars 2022 du journal Accès le Journal des Pays-d'en-Haut et sur le système électronique d'appels d'offres (SEAO).

Tel que prévu au règlement # 145-2020 adopté le 16 mars 2020, je certifie par la présente que j'en ai affiché une copie au babillard de l'hôtel de ville de même que sur le site Internet municipal.

\_\_\_\_\_  
Judith Saint-Louis  
Greffière

Ce : \_\_\_\_\_